

Protocole entre ULA et CUF

Convention des Maires des villes d'ISRAEL et de FRANCE remercie la Ville de Paris et les organisateurs pour de la mise en place de cette manifestation.

Cette rencontre a bénéficié de la volonté d'encourager la coopération entre la France et Israël. A la conclusion de ces débats et de ces échanges d'opinions fructueux, nous avons le plaisir d'annoncer les décisions suivantes:

- Un comité permanent conjoint pour la pérennité de la coopération entre les villes israéliennes et les villes françaises a été constitué. L'installation du bureau se fera après consultation avant la fin de l'année 2009. Ce Comité sera assigné à la gérance des relations entre les autorités des villes, des départements des régions de France et des autorités locales d'Israël. A partir de l'année 2010, ce comité agira afin que de nombreuses institutions qui traitent des thèmes au niveau local et municipal se joignent, à cette organisation. Ce programme d'action sera mené sur 5 ans 2010-2015, et portera sur les objectifs suivants:
- Chaque année, nous nous proposons d'augmenter 10 villes jumelées de part et d'autre.
- Elargir la coopération entre les villes arabes israéliennes et les villes palestiniennes.
- Agir pour élargir la participation de l'Union Européenne pour la coopération entre les villes israéliennes et françaises.
- Développer les liens économiques entre les villes partenaires au jumelage (haute technologie, tourisme, écologie, industrie, l'agriculture, la recherche, le traitement de l'eau, désalinisation de l'eau...)
- Initier des Conventions entre les villes, dans l'esprit de l'union pour la Méditerranée initiée par le Président Nicolas Sarkozy, tout en s'efforçant de maintenir des projets valorisés au niveau local et au delà des clivages politiques.
- Cette Convention se tiendra tous les 2 ans et la prochaine se tiendra en Israël.